

PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRES & RESTAURATION SCOLAIRE 2025-2026 VILLE DE SAINT-PIERRE



ENFANTS CONCERNÉS

Les enfants nés en 2022 qui entrent en Petite Section (PS)

Les enfants nés au 30 avril 2023 qui entrent en Très Petite Section (TPS)

Les enfants pour les classes Passerelles (0262 91 84 85)

Les enfants qui passent au Cours Préparatoire (CP) **sauf les écoles primaires***

** G.Fourcade, B.Molaise, A.Cesaire, A.Camus, C.Cros, E.de Parny, G.Brassens, H.Lapierre, M. Debré*

Changement de situation (déménagement, etc...)

Ainsi que tout enfant scolarisé

et fréquentant la restauration scolaire

PERIODE DE PRÉ-INSCRIPTION

DU 27 JANVIER 2025 AU 28 AVRIL 2025

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT?

PAR INTERNET : WWW.SAINTPIERRE.RE

Rubrique :

Inscriptions scolaires

Vous serez orienté vers la plateforme de « saintpierre-familles.saintpierre.re »

qui vous permettra de déposer numériquement votre dossier

ou

SUR RENDEZ-VOUS

De 8H30 à 11H30 & de 13H30 à 15H30

À la Direction de la Vie Educative

Au Service Inscriptions Scolaires

28 rue Auguste Babet, 97410 Saint-Pierre

PRÉVOIR COPIES ou PHOTOS des pièces demandées

La présence d'un RESPONSABLE LÉGAL EST OBLIGATOIRE

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

inscriptions.scolaires@saintpierre.re

☎ 0262 96 65 34

☎ 0262 96 65 36

☎ 0262 96 65 35

☎ 0262 96 65 16

PRATIQUES

Dépôt des dossiers sur rendez-vous

0262 96 65 34 / 0262 96 65 35 / 0262 96 65 36

SE MUNIR DES PIÈCES SUIVANTES

(COPIES & ORIGINAUX)

☛ Pièces d'état civil

- Livret de famille au complet + pièces d'identité des responsables légaux

- OU acte de naissance intégrale (- 3 mois) + pièces d'identité des responsables légaux

☛ Justificatifs de moins de 3 mois

- Facture EDF / EAU / BAIL / INTERNET

- Si hébergement : attestation d'hébergement accompagnée de la facture et pièce d'identité de l'hébergeant.

- Attestation de paiement de la CAF

☛ Pièces complémentaires

- Certificat de radiation

- Jugement de garde, divorce, attestation d'autorisation d'inscription en cas de séparation....

☛ Restauration scolaire

RAPPEL : L'inscription à la restauration scolaire est obligatoire pour tous les niveaux de classes

- Pièce nécessaire : RIB

TOUT DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET POUR ÊTRE TRAITÉ.